



DIPE/21-895-716 du 21/06/2021

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES - ARRETES DESIGNANT LES
REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES
ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après :

- L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des professeurs agrégés,
- L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des professeurs certifiés,
- L'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les membres des représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves,

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants
du second degré public,
d'éducation et des psychologues**

Le recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
Vu l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des agrégés du 26/02/2020 ;

– ARRETE –

ARTICLE 1 - L'article 1 de l'arrêté du 19/01/2021 est modifié ainsi qu'il suit :
Madame Laurence CORVELLEC, directrice générale des services d' AMU, est nommée en qualité de membre titulaire en lieu et place de Monsieur Laurent BARBIERI ;
Le reste demeure sans changement.

AGREGES

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le **11 JUIN 2021**

Bernard BEIGNIER

Représentants de l'administration à la CAPA des agrégés

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Gérard MARIN, secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint	- Mme. Christiane RICHAUD, adjointe chef de la DIPE
- M. Pierre RIGAT, IA-IPR physique-chimie	- M. Frédéric LEVAL, IA-IPR arts plastiques
- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée Emile Zola à Aix-en-Provence	- M. Alain GUERPILLON, IA-IPR lettres
- M. Luc LAULAN, IA-IPR STI	- M. Christophe MAZUYER, IA-IPR maths
- Mme Florence LOPEZ, IA-IPR espagnol	- Mme Virginie LEYDET, proviseure du lycée G. DUBY d'Aix-en-Provence
- Mme Laurence CORVELLEC, DGS AMU	- Mme Lucie CRAMPETTE, principale collège C Claudel Vitrolles
- Mme Laurence GIOVANNONI, IA-IPR anglais	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR histoire/géographie	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants
du second degré public,
d'éducation et des psychologues**

Le recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
Vu l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission administrative paritaire académique des certifiés du 09/10/2020 ;

– ARRETE –

ARTICLE 1 - L'article 1 de l'arrêté du 19 /01/2021 est modifié ainsi qu'il suit :
Madame Laurence CORVELLEC, directrice générale des services d'AMU, est nommée en qualité de membre titulaire en lieu et place de Monsieur Laurent BARBIERI ;
Le reste demeure sans changement.

CERTIFIES / AE

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le **11 JUIN 2021**

Bernard BEIGNIER

Représentants de l'administration à la CAPA des certifiés

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
- M. Bernard BEIGNIER, recteur, président	- M. Yann BUTTNER, responsable du service juridique
- M. Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- Madame Sylvie TRAVIER, chef de bureau
- Mme Laurence CORVELLEC, DGS AMU	- Mme Florence CHARRAVIN, IA-IPR Lettres
- Mme Myriam PHILIPPE, principale collège Jacques Monod des Pennes-Mirabeau	- Mme Céline BOREL, IA-IPR histoire géographie
M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et des ressources humaines	- Mme Stéphanie BORDE PIARROU, IA-IPR anglais
- M. Pierre RIGAT, IA-IPR physique-chimie	- Mme Isabelle COLOMBARI, IA-IPR économie gestion
- Mme Isabelle TARRIDE, IA-IPR physique-chimie	- M. Pierre-Olivier THEBAULT, IA-IPR S.V.T.
- Mme Magalie FAUCHON, IA-IPR mathématiques	- M Jean-Marc TRICOT, IA-IPR STI
- M. Jérôme VINCENT, IA-IPR biochimie-génie biologique	- Mme Sandrine PETRALI, IA IPR éducation musicale.
- M. Hervé FOURMENT , IA-IPR STI	- Mme Marie-Pierre VAN HUFFEL, proviseur du lycée Marcel Pagnol à Marseille
- M Georges MERLE, IA-IPR économie gestion	- Mme Marie-Claude D'ANNA RAGUIN, principale du collège Sophie Germain à Luynes
- M Lionel ANDRE, IA-IPR anglais	- Mme Fatiha HACHEMI, proviseur du LP Colbert à Marseille
- Mme Sophie CASSAR principale du collège les hauts de l'Arc à Trets	- Mme Evelyne GRAZI, proviseure du LP René Caillié à Marseille
- M. Rémy FORMAGGIO principal du collège Sylvain Menu à Marseille	- M. Simon MAUREL, chef de bureau
- M. Jean Christophe DURIVAL, proviseur du lycée J. Cocteau à Miramas	- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Périer à Marseille	- Mme Valérie BOUQUET, principale du collège Aragon à Roquevaire
- M. Rodrigue COUTOULY, Principal du collège J. Prévert à Marseille	- Mme Christiane RICHAUD, adjointe chef de DIPE
- Mme Valérie AUTEROUCHE, proviseure du Lycée A. Briand à Gap	- Mme Mélina LANZI-ESCALONA, chef de bureau
- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants
du second degré public,
d'éducation et des psychologues**

Le recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
VU l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves du 26/02/2020 ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 - L'article 1 de l'arrêté du 12/03/2021 est modifié ainsi qu'il suit :
Madame Nolwenn BISOGNO est nommée en qualité de membre suppléant en lieu et place de Madame Virginie BIGRE ;
Le reste demeure sans changement.

**AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES ELEVES**

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le **11 JUIN 2021**

Bernard BEIGNIER

Représentants des personnels à la CCPA des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. CID Romain	- Madame BISOGNO Nolwenn
- Mme CASANDRI Laurence	- Mme STRACQUADANIO Stéphanie
- Mme REFFRAY Delphine	- Mme ODICHO Isabelle
- Mme TORRE Jennifer	- Mme FRUGONI Christelle
- Mme TOBIA Guylaine	- Mme BEGOT Barbara
- M. LADJAL Mohamed	- M. LANCON Yohann